

Plan de cohésion sociale d'Oupeye

Le Parlement wallon a adopté, le 5 novembre dernier, deux décrets relatifs au Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie.

Ces derniers prolongent et transforment le dispositif précédent de prévention des risques au niveau local « Plan de prévention et de proximité » en un dispositif d'émancipation sociale.

Le Plan de cohésion sociale s'efforce de promouvoir l'exercice de 6 droits fondamentaux de compétences régionales articulés autour de 4 axes :

- . l'insertion socioprofessionnelle ;
- . l'accès à un logement décent ;
- . l'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
- . le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le 14 janvier 2009, l'Administration communale d'Oupeye a décidé d'adhérer à ce nouveau projet dont il est prévu de percevoir un subside régional de 141000 euros annuels.

Le Conseil communal, réuni en séance du 26 mars, sera chargé d'approuver le Plan de cohésion sociale relatif aux actions à mener sur le territoire de l'entité afin d'atteindre, notamment, 2 objectifs cumulés, à savoir : la lutte contre toutes les formes de précarité, pauvreté et insécurité ainsi qu'améliorer le développement social dans les quartiers.

Dans le cadre de cet appel à projet, la commune d'Oupeye a d'ores et déjà procédé à l'engagement d'un coordinateur de projets dont le rôle sera la mise en scène de ce nouveau plan.

Tout renseignement complémentaire quant à la mise en place du Plan de cohésion sociale peut être obtenu auprès de Monsieur Arnaud Di Mascia, Chef de Projet, Echevinat de la Jeunesse, au 04/2785202.

Irwin GUCKEL,
Président du Comité d'accompagnement PCS
Echevin de la Jeunesse et de l'Instruction publique